

VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY n° 5 - Octobre 1996



UN AN DÉJÀ...

Ce numéro 5 marque le premier anniversaire de VILLERS *infos*.

Pour réaliser ce journal, nous avons collecté pendant un an divers articles rédigés par les responsables des associations du village, les membres des commissions municipales ainsi que quelques volontaires...

Les articles que vous avez déposés dans la "Boîte à Idées" ont également permis d'étoffer le journal. À ce propos, nous tenons à vous préciser que tous les textes reçus ont été publiés. Merci à leurs auteurs. Même si cette rubrique n'a pas été alimentée dans les numéros 4 et 5, n'en déduisez pas pour autant qu'elle ait disparu. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles. Ils seront publiés.

Nous voudrions remercier également les personnes qui nous ont aidés à distribuer VILLERS *infos*. Il n'est pas toujours facile de s'y re-

trouver entre les foyers disposant d'une boîte-aux-lettres au domicile même et ceux devant retirer leur courrier dans un Cidex. Merci de nous signaler les personnes qui, à votre connaissance, ne reçoivent pas le bulletin.

Le journal entame sa deuxième année avec une nouvelle rubrique ludique. Pour vous distraire, nous vous proposons dans ce numéro 5 une grille de mots croisés...

Alors : à vos crayons !



LE MOT DU MAIRE

Les travaux de gaz et d'électricité sont en cours d'achèvement, comme je vous l'avais annoncé dans un numéro précédent. Je vous renouvelle mes remerciements pour votre patience et votre compréhension : il est parfois difficile de modifier quelque temps ses habitudes en vue d'un meilleur confort au sein de notre commune.

D'autre part, le Fossé Roger va prendre forme au cours des prochaines semaines avec l'implantation d'un pressoir et d'espaces verts.

La station de pompage a elle aussi refait peau neuve avec une nouvelle pompe et divers accessoires.

Notre village est en pleine évolution. Certes, il reste encore à faire. Je m'y emploierai avec l'aide de mon Conseil Municipal.

G. DAYER

Nous dédions ce journal à Alain.

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	p. 1
Un an déjà.....	p. 1
Le Conseil vous informe :	
• Maisons fleuries.....	p. 2
• Lâcher de ballons G.D.F.....	p. 3
• Transport scolaire vers Reims...	p. 3
État Civil.....	p. 2
Les monstres.....	p. 2
Boîte à Idées.....	p. 4
Mots Croisés.....	p. 5
Le coin des associations :	
• Le Parc Régional.....	p. 4
• Les donateurs de sang.....	p. 5 et 6
• Les Jeunes Vignerons.....	p. 6
• L'Éveil socio-culturel.....	p. 6
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 6 et 7
Connaissance du patrimoine.....	p. 8 et 9
Image du passé.....	p. 10
Calendrier.....	p. 10
En bref.....	p. 10

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68

LE CONSEIL VOUS INFORME

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS ET DES VILLAGES FLEURIS : L'HEURE DE VÉRITÉ.

Comme nous vous l'avions annoncé dans le numéro précédent, un "jury de Pays" (celui du pays de Reims) est passé courant juillet pour noter les maisons retenues par notre jury local. Pour une première participation de la commune de Villers-Marmery, les résultats sont plutôt encourageants, même si aucun de nos postulants n'a réussi à franchir le cap difficile de la sélection de pays.

Sur les 40 communes relevant du "Pays de Reims", Villers-Marmery occupe la 6^{ème} place.

Une maison a été classée 3^{ème} (sur 40) dans la catégorie "Maisons avec fenêtres, murs fleuris ou décor sur voie publique". Bravo donc à M. et M^{me} VARNET André pour ce résultat plus qu'encourageant.

L'exploitation de M. et M^{me} Marc BOUTILLET a terminé 6^{ème} (sur 40) dans la catégorie "Jardins d'exploitations viticoles visibles de la rue", ce qui constitue également une performance honorable.

Malheureusement, pour prétendre à un prix au plan départemental, il fallait être classé premier de sa catégorie par le jury de son pays, c'est la dure loi du concours.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu participer à ce concours à titre individuel : nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en 1997. Un grand merci également à vous, les donateurs, pour votre générosité. Elle a contribué au bon classement du village. Il s'agissait cette année d'un 'ballon d'essai'. Essayons tous ensemble de le transformer en 97 !

Pour cela, nous avons besoin d'aide. Nous avons donc demandé à un spécialiste du Comité Départemental de Tourisme de la Marne, M. Pierre Vincent, de venir parcourir les rues du village afin de nous aider à progresser l'an prochain. Une visite est prévue en automne. M. Vincent viendra également tenir une conférence (projection de diapositives, conseils...) au début de l'année 97.

Nous vous informerons, bien évidemment, par un "flash spécial" dès que la date aura été fixée de manière plus précise.

Pour terminer, voici un extrait du classement des villages fleuris. **Vous trouverez la liste complète, ainsi que la liste des maisons fleuries primées sur le panneau d'affichage de la Mairie.**

Communes de 301 à 1000 habitants :

Grand prix d'honneur : OGER (1 fleur) - SAINT REMY SUR BUSSY (1 fleur) - L'ÉPINE

Prix d'honneur : SAINT-MARTIN SUR LE PRÉ

1^{er} prix : FESTIGNY

3^{ème} : PLEURS

5^{ème} : PROSNES

2^{ème} : TRIGNY

4^{ème} : AMBONNAY

6^{ème} : MATOUGUES

ÉTAT CIVIL

(du 25/06/96 au 20/10/96)

• Décès

M. Alain LAPOULLE, le 30/07/96

• Naissances

Émilien DEMOTIÉ, le 11/07/96

• Mariages

Dominique LUKASIK et
Rachel LAGNEAUX, le 07/05/96

Fabrice KUSNIERZ et
Roxane NIEZYNSKI, le 10/08/96

Christophe PREVOST et
Céline BOULANGER, le 31/08/96

Thierry HUSSON et
Raphaële MASSART, le 31/08/96

LES MONSTRES

(Rappel)

• du 8 au 12 novembre

• du 27 au 31 décembre

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

LÂCHER DE BALLONS GAZ DE FRANCE

Je suis un petit ballon bleu et rond
Lâché un après-midi de juillet
Par un petit garçon :
Nicolas BAUDESSON.
Ah ! Ils étaient nombreux ce jour
Ils étaient cent, c'était le passage du Tour...

Et nous nous sommes envolés avec nos petits cartons
"C'est le mien qui ira le plus loin, celui avec mon nom !"
Disaient-ils



Quel voyage !
Les premiers ont atterri dans les Ardennes,
D'autres en Belgique, d'autres en Moselle.
Les plus vaillants, poussés par le vent
Sont allés en Allemagne.

Moi, je suis allé le plus loin
De Villers à Wetzlar, au nord de Francfort
C'est moi le plus fort !

Merci à tous les participants,
Petits et grands.

Bravo à Nicolas qui recevra son cadeau
Lors de la cérémonie d'inauguration... À la fin des travaux.

TRANSPORT EN CAR VERS REIMS

Vous avez été plusieurs à vous interroger sur le coût du transport scolaire vers Reims pour le troisième trimestre de l'année 95/96.

La facture vous a sans doute semblé un peu lourde...

En fait, comme les deux premiers trimestres avaient été sous-estimés, il a fallu relever le troisième.

	Vous auriez dû payer	Vous avez payé	Différence
1er Trimestre	323,79	272,97	50,82
2ème Trimestre	278,56	229,68	48,88
3ème Trimestre	314,64	414,34	-99,70
total de l'année	916,99	916,99	0,00

La somme demandée peut varier d'une année sur l'autre en fonction des transporteurs choisis. Ce choix relève de la compétence du Conseil Général de la Marne.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

• À PROPOS DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS...

Le Parc Régional de la Montagne de Reims vient de fêter ses vingt ans les 7 et 8 septembre derniers.

La fête a d'abord été marquée, le samedi, par la venue du Ministre de l'Environnement, M^{me} Corinne Lepage, qui s'est rendue à la salle des fêtes de Verzy où l'attendaient les maires des 68 communes concernées par le renouvellement de la charte du Parc. La nouvelle charte, signée par tous, engage les Communes adhérentes, et parmi elles, Villers-Marmery, pour les dix ans à venir...

La fête du dimanche, à Pourcy, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et sous un ciel relativement clément. Les différents cantons proposaient diverses animations ou expositions. Le canton de Verzy avait pris en charge la buvette (les bénéfices revenant au Parc) et

avait aménagé un stand pour la circonstance : bâtons de Saint-Vincent, photographies, aquarelles et toiles peintes par des artistes locaux. Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés à animer cette sympathique journée. En particulier M. Philippe Delepierre, qui a peint trois tableaux pour marquer l'évènement, et M. Francis Brassart, qui a assuré le gardiennage des objets de valeur.



Par-delà cette fête, la Commune de Villers-Marmery vient de renouveler son contrat jusqu'en 2006. Qu'est-ce qu'un

Parc Régional ? Quels sont les objectifs contenus dans la nouvelle charte ? Que peut-on attendre du Parc Régional ?

Nous essaierons de répondre à ces questions dans les prochains numéros de Villers *infos*...

BOÎTE À IDÉES

Cette rubrique est la vôtre.

Vous avez une idée ?

Vous aimeriez donner votre avis ?

Vous avez quelque chose à dire ?

FAITES-NOUS PARVENIR VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE :

Journal VILLERS *infos*

Mairie de Villers-Marmery

Place de la Mairie

51380 VILLERS-MARMERY

Nous disposons désormais d'une boîte-aux-lettres dans le Cidex situé place de la Mairie.

N'OUBLIEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE NOM AINSI QUE VOTRE ADRESSE... Merci.

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. L'information en est une.
2. Fusée qui ne tient qu'à un fil.
3. Lèverai des troupes.
4. Noble sentiment.
5. Erre - Écimer
6. Baron qui tomba sur un bec - Fonctions.
7. Moitié d'un primate - Ku Klux ...
8. Désigné - Tyrannique.
9. Super ! - Terme de tennis.
10. Hic - On se dépêche - Connu.

Verticalement

- A. Celle qui est passée le 3 juillet fut sans chameaux.
- B. Unité monétaire suédoise - Contracté - Près de.
- C. Minéral brillant - Avec les forêts.
- D. À cause d'un manque d'eau, il disparut - Demi-pou.
- E. Esquimau inconnu dans les salles de ciné - Sans teintures.
- F. Chien d'arrêt - Court.
- G. Kano

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

- H. Inouïes, mais pas forcément esquimaudes.
- I. Quelles galères.
- J. De celles de Galles, on en extrait du tanin - Symbole chimique - Caché.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• LES DONNEURS DE SANG

Le bénévolat : Pourquoi ?

Un jour de 1948, une poignée d'hommes et de femmes pensèrent que le terme "donneur de sang" ne pouvait contenir la notion de "vendeur de sang". Ils firent du bénévolat le seul critère qui unirait valablement tous les donneurs de sang.

Hormis ces bons sentiments, il existe une morale :

- Le don du sang est bénévole car il est une des composantes du corps humain et qu'il ne saurait faire l'objet d'aucun commerce et d'aucun profit.

- Le don d'un bénévole est plus sûr que celui d'un donneur rémunéré :

- Qui n'attend rien de son don ne cache rien (particulièrement au niveau de l'entretien médical tels que prise de médicaments ou risque de contagion) ;

- Que la rémunération s'effectue sur les plus démunis dont les conditions sanitaires peuvent être insuffisantes.

Une résolution du Parlement Européen réaffirme cette éthique : "L'achat et la vente du sang sont contraires au principe d'inaliénabilité et de non-commercialisation du corps humain et des parties du corps humain".

La loi française du 4 janvier 1993 relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament précise :

Article L.666-1

"La transfusion sanguine s'effectue dans l'intérêt du receveur et relève des principes éthiques du bénévolat et de l'anonymat du don, et de l'absence de profit..."

Qui a besoin de sang ?

Le sang est très rarement utilisé

sous forme de sang total. Les différents composants du sang sont séparés et les malades ne reçoivent que la fraction qui leur fait défaut ou celle qui est nécessaire à leur traitement.

Ont besoin de sang total les personnes victimes d'un besoin important de globules rouges et de plasma dans des circonstances cliniques particulières.

Ont besoin de globules rouges les personnes victimes d'anémie.

Ont besoin de plaquettes les personnes atteintes d'affections cancéreuses et hématologiques (leucémie, greffe de moëlle).

Ont besoin de protéines issues du plasma :

- d'immunoglobulines pour se protéger contre les maladies infectieuses (tétanos, coqueluche, rubéole, oreillons, hépatite B, déficits

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

immunitaires...).

- d'immunoglobuline anti-D pour prévenir la maladie hémolytique du nouveau-né par incompatibilité du système rhésus.

Ont besoin d'albumine :

- Les grands brûlés, les victimes d'hémorragies aiguës ou de troubles de synthèse hépatique.

Ont besoin de facteurs de coagulation :

- Les victimes de maladies hémorragiques (hémophilie).

La colle biologique est également préparée à partir du plasma.

À noter que les techniques d'inactivation virale permettent de supprimer les risques de contamination pour les produits issus du plasma.



• LES JEUNES VIGNERONS

BÂTON DE SAINT-VINCENT

Je me présente : je suis le Bâton de Saint-Vincent, je suis né au XIX^{ème} siècle.

Les jeunes vigneronns m'arborent fièrement dans les rues de Villers-Marmery le 22 janvier de chaque année, pour célébrer le Saint patron des vigneronns. Pour cette occasion, je fais appel à un viticulteur ou à une viticultrice à qui je serai confié à l'issue de la cérémonie ; il (ou elle) me gardera précieusement durant l'année jusqu'à ce que les jeunes vigneronns viennent me rechercher le 22 janvier de l'année suivante, pour être confié à un nouvel hôte.

Afin de préparer cette cérémonie, les vigneronns intéressés par la venue de Saint-Vincent dans leur exploitation sont priés de prendre contact avec Noël BAZIN ou Laurent HERPET.



• L'EVEIL SOCIO-CULTUREL

L'Eveil organise son loto annuel le dimanche 17 novembre à 14h30, dans la salle des fêtes (grande salle).

Nouvelle formule : nombreux lots et gros lots.

Pâtisseries - buvette.

Venez nombreux...

	14		44		60		82
1			30	47	51		75 84
	17	27	35	48			79
8		29				68	

• LES SAPEURS POMPIERS

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

La structure nationale et départementale avec sa réglementation, le fonctionnement et le financement sont brièvement résumés ci-dessous.

Sachez que la Commune de Villers-Marmery est engagée à subvenir aux besoins d'un Corps de Sapeurs Pompiers par périodes de 30 ans envers le Préfet.

Elle paie chaque année une taxe de Capitation à la C.A.S.I.S. (Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours). Cette dernière vote un budget au fonctionnement et à l'investissement pour tous les Sapeurs Pompiers de la Marne.

Cette taxe est calculée suivant l'équipement et la population de chaque commune.

Par exemple : - commune sans Sapeurs Pompiers : 51,66 F par habitant ;

- commune avec Sapeurs Pompiers : 26,21 F par habitant ;

La Commune de Villers-Marmery, dotée d'un Corps de Sapeurs Pompiers, réalise donc chaque année une économie réelle de 25,45 F par habitant, soit environ 15000 F.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Les douze Sapeurs Pompiers locaux volontaires et bénévoles contractent un engagement de 5 ans renouvelable.

Responsable des Sapeurs Pompiers, l'autorité communale est le Maire, sous la couverture du Préfet et du Ministre de l'Intérieur.

Sur le plan opérationnel, le Colonel des Services d'Incendie et de Secours de Châlons-en-Champagne a sous ses ordres les différents chefs de Corps :

- du Centre de **Secours Principal** de Reims, responsable de l'arrondissement ;
- du Centre de **Secours** de Verzenay, responsable du secteur ;
- du Centre de **Première Intervention** de Villers-Marmery, responsable local des opérations de secours.

Ces hommes du feu ont une couverture sociale souscrite auprès de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Marne comportant diverses assurances dont :

- une Caisse de Secours ;
- une Caisse Complémentaire ;
- une Caisse Décès (dont bénéficient les Anciens Sapeurs Pompiers).

La cotisation annuelle de la Caisse de Secours est acquittée partiellement par la Commune pour un montant total de 1090,89 F*.

La Caisse Complémentaire, la Caisse Décès et les adhésions sont à la charge de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Villers-Marmery, pour un montant total de 2749,42 F*.

Pour ces dépenses obligatoires, la Municipalité de Villers-Marmery établit un budget variable chaque année pour l'achat et l'entretien de matériels d'équipement et d'habillement, les vacances et subventions à la formation, l'assurance du fourgon et de la moto-pompe, les contrôles techniques, l'essence et la vignette automobile (gratuite).

Toutes les autres dépenses sont réglées par l'amicale du Corps local, en ce qui concerne l'achat des petites fournitures diverses et des petits matériels, ainsi que l'achat des médailles d'honneur à l'occasion des décorations diverses.

Un Conseil d'Administration au sein de l'équipe gère un bilan financier annuel. Il rend compte de toutes les opérations financières au Maire.

Il donne son avis sur les engagements et les réengagements des hommes ainsi que toutes les décisions administratives à la Commission Municipale.

Il est compétent pour toutes les questions relatives au service et à l'organisation générale :

- des manœuvres ;
- de la formation ;
- de l'entraînement physique et sportif ;
- de l'habillement ;
- de la discipline ;
- de l'entretien des matériels et des locaux confiés ;
- de l'organisation des secours ;
- du mode d'alerte.

Afin de compléter ce tableau descriptif, vos Sapeurs Pompiers sont à votre disposition pour des informations complémentaires ou divers renseignements. Contacter éventuellement l'**Adjudant Chef Alain HAUTEM**, Chef de Corps.

4, Rue des Grandes Vignes

Tél. : 03 26 97 94 26



(*) : Chiffres 1995.

Au-delà d'une approche régionale, la présentation géographique portera essentiellement sur Villers-Marmery et accessoirement sur Trépail et Verzy. Elle sera présentée en plusieurs épisodes. Voici le premier.

A l'Est du Bassin Parisien, la région Champagne est un lieu de passage important et fut le théâtre d'invasions et de combats célèbres. Ce qui explique la diversité des cultures rencontrées. Traversée par les grandes voies de communication reliant les extrémités de l'Europe, la région possède deux pôles attractifs bien desservis : Troyes dans l'aube et le Tripôle "Reims-Châlons-Epernay", appartenant à la Grande Couronne Parisienne. Situé à l'extrémité Nord-Est de la Côte Île de France, correspondant au massif naturel de la "Montagne de Reims", le tripôle encadre deux des trois régions centrales du vignoble champenois : Grande montagne et Vallée de la Marne.

Villers-Marmery, village viticole, est placé à la pointe Est du massif de la "Montagne de Reims", comme à la proue d'un bateau.

Les paysages des coteaux sont variés ; nous verrons pourquoi ultérieurement. Les villages situés sur les

flancs sont ceinturés de vignes et de forêts. En contrebas, les champs occupent les dépressions et la plaine.

Regardez, de gauche à droite, la photo aérienne verticale infra-rouge (I.G.N.). Vous voyez la forêt représentant plus de la moitié gauche. Les feuillus sont en gris clair, les résineux en gris foncé. On peut constater que les feuillus sont en nombre nettement supérieur. On peut même repérer les chemins principaux : celui de Louvois, l'ancien tracé de la ligne du C.B.R.. Essayez de retrouver d'autres détails...

Au coin en haut à droite, les vignes, et les chemins qui les desservent, forment une marquetterie, au centre de laquelle on découvre Villers-Marmery et le lotissement fraîchement construit à l'époque.

En descendant, toujours à droite, vous observez un trait blanc bordé de noir : c'est le chemin blanc. En dessous, c'est la forêt de la Garenne. Au coin en bas à droite, c'est l'amorce du vignoble de Trépail.

Amusez-vous à trouver d'autres lieux connus...

Suite au prochain numéro.

(*) : Géomorphologie : étude de la forme et de l'évolution du relief terrestre (dictionnaire Petit Robert).



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

RÉCIT DE L'INVASION ALLEMANDE À VILLERS-MARMERY

un texte de J.I. Masson, ancien curé de Villers-Marmery

Villers-Marmery (Marne) est un village de près de 600 habitants, situé dans la Montagne de Reims, à égale distance de cette ville et de Châlons. C'est dans la nuit du 3 au 4 septembre 1914, que les Allemands y pénétrèrent. Le jeudi 3, les Uhlans étaient signalés à Sept-Saulx. Dans l'après-midi de ce jour, une violente canonnade se fit entendre ; les Allemands bombardaient le Camp de Châlons et nos pièces répondaient. Du haut de l'église de Villers, j'assistai à ce duel d'artillerie. L'instituteur étant venu m'y rejoindre, je lui empruntai sa jumelle. Je vis nos troupes se replier, les canons se turent ; il était cinq heures du soir. L'instituteur vint me réclamer sa jumelle.

« Je pars, dit-il, il ne faut plus rester ici, les Allemands approchent. »

L'arrière-garde des troupes françaises cantonnait au village ce soir-là ; la nuit tombait. J'avais vu partir les uns après les autres tous mes voisins, qui m'avaient dit : « Vous pouvez disposer de nos maisons. » J'en profitai pour placer voitures et chevaux de parents et amis qui étaient venus se réfugier près de moi.

Après avoir placé tout mon monde, je m'en fus chez le maire, M. Lejeune-Malicet, me disant :

" Le voici seul, une parole de réconfort lui fera du bien et il saura qu'en cette heure périlleuse, je suis à côté de lui. "

Je ne rencontrai chez lui que deux soldats que j'interrogeai et qui me dirent :

« La maison est abandonnée, nous cherchons de la paille pour nous coucher. »

Je leur indiquai le grenier où ils trouvèrent la paille recherchée.

Grâce à cette initiative, toutes les classes furent bientôt garnies de paille pour le couchage ; mais arriva l'ordre de ne pas s'établir en cantonnements séparés. Les troupes devaient, sans lumière et sans feu, se tenir aux abords du village. L'ordre était sage.

À minuit, des coups de feu retentissent. De mon jardin, je me rends compte que l'ennemi est tout près, la fusillade est nourrie et dure près de vingt minutes. Le silence se fait et je rentre. Épuisé de fatigue, je m'étends tout habillé sur un sommier, car j'ai donné toute ma literie pour les dix-sept petits enfants et une trentaine de personnes réfugiés chez moi.

À trois heures du matin, la fusillade reprend à l'entrée même du village. On entend les hourras de l'ennemi qui prend pied dans les rues ; les nôtres se replient en se défendant.

On me rappelle alors que j'ai, la veille au soir, hospitalisé un soldat français, laissé comme éclopé. Je n'y songeais plus. Je l'éveille rapidement ; ses armes sont sur la table, je l'aide à s'équiper et lui ouvre la porte pour qu'au plus vite, il rejoigne ses compagnons d'armes.

Trop tard !... Il sort... Tous les abords du presbytère et de l'église sont occupés par l'ennemi. Il rebrousse chemin et rentre chez moi par une porte de derrière ; le voici dans ma cuisine ; la situation est grave.

« Nous sommes perdus, lui dis-je, si l'on vous trouve ici. Fuyez par le jardin, vous pourrez vous échapper. »



À suivre...

IMAGE DU PASSÉ...

VILLERS-MARMERY (Marne) — Le Cimetière Militaire
Où sont enterrés les Héros tombés pour la France en Champagne



Si vous pensez reconnaître une personne sur cette image, contactez-nous. Merci

LE CALENDRIER

LUNDI 11 NOVEMBRE
Commémoration, défilé.

SAMEDI 16 NOVEMBRE
Manœuvre annuelle des Sapeurs Pompiers, à l'école.

DIMANCHE 17 NOVEMBRE
à 14h30 :
Loto, organisé par l'Éveil Socio-Culturel de Villers-Marmery.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE
Assemblée Générale du Club des Anciens.

SAMEDI 7 DÉCEMBRE
Sainte-Barbe des Sapeurs Pompiers.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE (14h30)
Fête de Noël organisée par l'Eveil Socio-Culturel de Villers-Marmery.

VENDREDI 3 JANVIER 1997
Assemblée Générale de l'A.S.V.M.

DIMANCHE 12 JANVIER 1997
Galette des Rois du Club des Anciens.

EN BREF...

CHAPEAU LES POMPIERS LOCAUX !

Lors du terrible incendie du 20 octobre, les Sapeurs Pompiers de Villers se sont particulièrement illustrés par leur extrême rapidité d'intervention et leur formidable efficacité à combattre le sinistre.

L'officier rémois venu sur place devait confier aux membres du Conseil présents :

" Chapeau les pompiers locaux ! "

Il ajoutait aussitôt :

" Quand j'ai vu les flammes au dessus du village alors que nous n'étions encore qu'à la hauteur du fort de La Pompelle, je me suis dit que tout un quartier allait brûler. Les Sapeurs Pompiers ont fait du bon travail... "

Félicitons nos valeureux bénévoles qui ont su empêcher que tout un secteur ne soit la proie des flammes.

DÉGRADATIONS...

Nous informons les personnes qui se livrent à des actes de vandalisme en dégradant les plantations dans les jardinières qu'elles feront l'objet de poursuites avec amende.

SOLUTION DES MOTS-CROISÉS

U	S		L	S	U	O		S	O	01
L	E	S		V	R	L	X	E		6
	L	E	U	R	C		U	L	E	8
N	V	L	K		E	V	V		N	7
S	E	L	O	R		R	E	U	V	6
	R	E	L	E	L	E		V	V	5
X		E	I	L	I	M	V		V	4
I	V	A	R	E	L	U	C	R	E	3
O		R		E	N	V	A	R	V	2
N	O	N	S	I	S	M	I	M	O	1
J	I	H	G	F	E	D	C	B	A	